

**DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE D'AGOS -VIDALOS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
14 septembre 2015**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze et le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le quatre septembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc

.Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
11	11	11

**Présents :**

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

M<sup>me</sup> MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints -

M<sup>mes</sup> LANCIEN Catherine - GALCERA Valérie - Messieurs MAYSTRE Yves - SASSUS Lucien -  
ASELMEYER Yves - VERGE Didier - SOUTRIC Pierre

**Secrétaire de séance : Madame MOURET Simone**

---

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité

**2015/42 - Proposition d'assiette de coupes - exercice 2016**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du programme annuel de coupes pour l'exercice 2016, proposé par l'Office National des Forêts.

Il précise que la parcelle 6B est inscrite à l'état d'assiette 2016, le volume prévisionnel à marteler est évalué à 38.40 m<sup>3</sup> et demande au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** cette décision conformément à la charte de la Forêt Communale et demande à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage de la coupe précitée

**2015/43 -Révision tarif du droit de branchement au réseau public d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle la participation à l'assainissement collectif (PAC) fixée par délibération du 29 mai 2012

Il précise qu'il convient de redéfinir le tarif pour les nouvelles constructions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et propose le prix de 3300 €.

Le conseil municipal,

Considérant le coût du raccordement des habitations au réseau public de collecte supporté par la collectivité,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER le nouveau tarif de la PAC, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement.

- D'INSCRIRE la recette correspondante au chapitre 70 du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement

### **2015/44 - Mise en place de candélabres suite à l'enfouissement du chemin de catibère**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 6 500.00€

<u>RECUPERATION TVA :</u>	1 083.33€
<u>FONDS LIBRES :</u>	2 708.33€
<u>PARTICIPATION SDE. :</u>	2 708.34€
<b>TOTAL</b>	<b>6 500.00€</b>

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,
- 2- s'engage à garantir la somme de **2 708.33 €** au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

### **2015/45 - Enfouissement au chemin de Catibère**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « ELECTRIFICATION RURALE », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 38 000.00€

<u>RECUPERATION TVA :</u>	6 333.33€
<u>FONDS LIBRES :</u>	11 083.33€
<u>PARTICIPATION SDE. :</u>	20 583.34€
<b>TOTAL</b>	<b>38 000.00€</b>

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 4- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 5- s'engage à garantir la somme de **11 083.33 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 6- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

### **2015/46 - Mise en souterrain du réseau de télécommunications au chemin de Catibère en coordination avec le réseau électrique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom. (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage. (à la charge de France Télécom).
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le S.D.E.
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE

**Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 5 000,00 € se décompose de la façon suivante :**

- Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E.  
Montant TTC (TVA non récupérable) 5 000,00 €
- Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au S.D.E.  
Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E.) 0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 7- approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- 8- s'engage à verser la somme de **5 000,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 9- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux de génie civil qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.
- 10- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le S.D.E. et France Télécom

#### **2015/47 - Participation aux frais de transport scolaire 2015/2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de prise en charge par la commune des frais de transport scolaire pour l'année 2014/2015.

Il propose de renouveler cette participation pour l'année scolaire en cours dans les mêmes conditions, soit 50% du tarif du transport scolaire à répartir par moitié avec la commune d'Ayzac-Ost dans le cadre d'un commun accord.

Il précise par ailleurs que l'aide au transport concerne uniquement les enfants scolarisés sur notre commune devant se rendre à Ayzac-Ost pour les services de garderie

Les modalités de remboursement des frais seront définies par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'autoriser le remboursement à chaque famille à hauteur de 50% du tarif du transport scolaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des frais à intervenir

## **2015/48 - Subvention exceptionnelle- réseau GRANIT**

M. le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 17 août 2015 dernier, *le réseau GRANIT*, sollicite la commune en vue d'obtenir une subvention destinée au fonctionnement de ce groupement à vocation de sécurité civile.

Cette association loi 1901, effectue des missions de maintien des moyens de communication lors d'évènements climatiques majeurs

Elle participe activement à des plans de secours tels que : plan rouge, plan orsec, etc.....et intervient également dans le cadre d'évènements sportifs afin de garantir un moyen de transmission pour les services de secours.

Il explique que les fonds versés seront affectés à l'aménagement d'un véhicule leur permettant une réelle efficacité dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

**Le conseil municipal,**

Vu la demande de subvention,

Après en avoir délibéré,

**Décide** le versement d'une subvention de 100 € destinée au fonctionnement du réseau GRANIT.

## **2015/49 - Subvention exceptionnelle- Octobre ROSE**

M. le Maire informe l'assemblée que *l'association Octobre Rose à Argelès-Gazost*, renouvelle son opération en faveur du dépistage et du traitement du cancer du sein

Pour mener à bien cette manifestation, la commune a été sollicitée dans le cadre d'un partenariat et propose d'allouer une contribution financière de 100€ à cette association.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- **Décide à l'unanimité** d'allouer à l'association Octobre Rose, une subvention d'un montant de 100 € destinée à financer les frais inhérents à l'organisation de cette manifestation.
- **D'imputer** cette somme au budget communal

## **2015/50 - Fonds BARNIER- Acquisition Amiable Immeuble ECOLORADO**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bâtiment ECOLORADO est implanté dans une zone inondable en situation d'aléa fort et est exposé à un risque de crue torrentielle menaçant gravement des vies humaines.

Il explique que les acquisitions amiables exposées à un risque naturel sont subventionnées à 100% par le Fonds BARNIER.

A ce titre et dans le cadre de la mise en place du futur Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), la commune a la possibilité d'acquérir par voie amiable cet immeuble.

L'évaluation du bien est estimée à 330 000€ par le Service des Evaluations Domaniales.

Ce montant sera majoré des frais annexes à la procédure d'acquisition et à la mise en sécurité du site.

Il explique que les modalités de pris en charge par l'Etat de l'intégralité des frais engagés par la commune, sont soumises à l'accord de la DDT.

Le conseil municipal,

CONSIDERANT,

Que le bâtiment ECOLORADO est situé dans une zone inondable en situation d'aléa fort,

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par voie amiable du bien exposé ECOLORADO au prix de 330 000€ auquel s'ajoutent les frais annexes, sous réserve du financement au titre du Fonds BARNIER
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.

### **2015/51 - Régularisation cadastrale Cession consorts GAYE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les consorts GAYE ont vendu la parcelle cadastrée section B n°420.

Dans le cadre de cette opération de cession, il est apparu que le chemin d'accès à cette parcelle a son assiette sur les fonds privés et qu'il convient de régulariser au terme d'un commun accord, l'emprise foncière de cette voie en intégrant à titre gratuit les parcelles B n°1233 et B n° 1240 dans le domaine public communal.

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** les modifications parcellaires liées à l'arpentage des terrains
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

### **2015/52 - Vote de Crédits supplémentaires**

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		959,00
73111	Taxes foncières et d'habitations	959,00	
		959,00	959,00

M. le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

### **2015/53 - Concours du réseau GRANIT -Mission Sécurité Civile**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'implantation d'un réseau de communications sur le site du Pibeste dédié aux acteurs de la sécurité civile, dénommé « Réseau GRANIT ».

Il explique que ce réseau propose son concours aux collectivités à titre gracieux dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Son objectif vise à renforcer les moyens communaux lors d'opérations de secours en mettant à disposition les moyens techniques utilisant les dernières technologies.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Considérant la nécessité de disposer d'un réseau de communications performant adapté aux situations d'urgence,

**Sollicite** le concours du réseau GRANIT pour assurer la mission de Sécurité Civile,

**Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer le protocole d'accord à intervenir

**2015/54 - Vente Consorts GAYE/Commune AGOS-VIDALOS - régularisation cadastrale**  
**(Annule et remplace la précédente enregistrée sous le n° 2015/51)**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les consorts GAYE ont vendu la parcelle cadastrée section B n°420. Lors de cette opération de cession, il est apparu que la voie d'accès à cette parcelle à son assiette sur les fonds privés et qu'il convient de régulariser l'emprise foncière de cette voie en accord avec les co-proprétaires.

Dans le cadre de cette procédure, les consorts GAYE cèdent à titre gratuit à la commune, l'assiette englobée dans l'emprise de la voie communale sur les sections ci-après :

- *Section B n° 1233 pour une contenance de 1a70ca*
- *Section B n° 1234 pour une contenance de 31ca*
- *Section B n° 1237 pour une contenance de 43ca*
- *Section B n° 1238 pour une contenance de 19ca*
- *Section B n° 1240 pour une contenance de 4a14ca*

Elle sera classée dans le domaine public de la commune.

La vente sera réalisée aux frais de la commune par acte authentique passé en l'étude de Maître ROCA, Notaire à Argelès-Gazost

Le conseil municipal ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** les modifications parcellaires liées à l'arpentage des terrains
- **Autorise** M. le maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

**2015/55- Questions diverses**

---

**Radar pédagogique -**

Le radar positionné à titre expérimental au cœur du village a reçu un écho favorable, rassurant la population ; une acquisition future de ce type d'appareil est à l'étude.

La séance est levée à 23h30.

-

---

## Feuille de clôture du conseil municipal du 14 septembre 2015

2015/42 - Proposition d'assiette de coupes - exercice 2016

2015/43 - Révision tarif du droit de branchement au réseau public d'assainissement

2015/44 - Mise en place de candélabres suite à l'enfouissement du chemin de Catibère

2015/45 - Enfouissement au chemin de Catibère

2015/46 - Mise en souterrain du réseau de télécommunications au chemin de Catibère en coordination avec le réseau électrique

2015/47 - Participation aux frais de transport scolaire 2015/2016

2015/48 - Subvention exceptionnelle - réseau GRANIT

2015/49 - Subvention exceptionnelle - Octobre ROSE

2015/50 - Fonds BARNIER - Acquisition amiable immeuble ECOLORADO

2015/51 - Régularisation cadastrale cession Consorts GAYE

2015/52 - Vote de crédits supplémentaires

2015/53 - Concours du réseau GRANIT - Mission Sécurité Civile

2015/54 - Vente Consorts GAYE/Commune AGOS-VIDALOS - Régularisation cadastrale

2015/55 - Questions diverses

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	